

- CNI
- LIV F
- PHO
- VACC
- REGLT
- C.RAD
- FICHE
- F DOS
- ARRH
- CONV
- RIB
- D IMAGE
- URG



2 rue de Metz
57245 PELTRE
Tel : 03 87 74 36 80
Site : www.ensemble-scolaire-notre-dame-de-peltre.fr
Email : accueil@ndpeltre.info

Externe :
 Demi-pensionnaire : 3 repas 4 repas 5 repas
 Préciser les jours : L , M , Mer , J , V
 étude du soir payante
 Préciser les jours : L , M , J
 Périscolaire payant
 Préciser les jours : Mercredi après-midi , Vendredi après-midi

Photo à
coller

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2024/2025

CP CE1 CE2 CM1 CM2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom :

Prénom : Sexe : M F

Né(e) le :/...../..... à

Classe fréquentée en 2023/2024:

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

Nationalité :

Redoublement : Oui Non si oui classe(s)

Nombre de frère(s) et sœur(s) : âge(s) des frères et sœurs :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Père ou Tuteur	Mère
Nom :	Nom :
Prénom ;	Prénom ;
Adresse :	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable :	Tél portable :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :

ECOLE NOTRE-DAME

DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

	Documents reçus le :
• Bulletins trimestriels des 2 années antérieures	
• Photocopie de la décision d'orientation (fiche dialogue orientation ou bulletins)	

DOCUMENTS A FOURNIR APRES LE RENDEZ-VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

	Documents reçus le :
• Photocopie du livret de famille	
• Photocopie de la carte d'identité de l'élève	
• 2 photos d'identité à coller sur le dossier d'inscription et sur la fiche de renseignement	
• Pour les parents séparés ou divorcés : photocopie de l'extrait du jugement précisant le nom du responsable de l'enfant	
• Chèque frais de dossier de 50€ (à l'ordre AECL Notre Dame)	
• Chèque Arrhes (externes-1/2 pensionnaires : 100€ - internes : 200€) encaissé dès réception du dossier d'inscription et déduit sur la facture annuelle (à l'ordre AECL Notre Dame)	
• RIB -IBAN de la domiciliation bancaire pour mise en place prélèvement sur 10 mois	
• Redoublement Souhaité par les parents (joindre courrier obligatoirement)	

• Convention de scolarisation signée obligatoirement par tous les représentants légaux (père et mère en cas de séparation/divorce si les deux parents ont l'autorité parentale)	
• Autorisation d'intervention d'urgence	
• Droit à l'image	
• Photocopie du carnet de vaccination	
• Règlement intérieur signé par l'élève et les parents	
• Fiche de renseignements pour le secrétariat	
• Certificat de radiation de l'établissement d'origine (dès réception fin d'année scolaire)	

DOCUMENTS A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Fiche tarifs
Fiche nécessaire d'internat

Primaire

PROJET EDUCATIF DE L'ETABLISSEMENT

« Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi notre établissement, par sa contribution au service de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984. Ce projet, propre notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques »

L'établissement est :

- un établissement sous contrat d'association avec l'Etat (garantit le respect des programmes et des horaires ainsi que la formation des personnels enseignants)
- un établissement catholique d'enseignement placé sous la tutelle des Sœurs de la Providence de St-André de Peltre. Il répond donc au texte de référence de la congrégation des Sœurs de Peltre ainsi que des orientations et projets diocésains.

« Nous devenons acteurs d'un projet qui fait grandir l'homme dans toutes ses dimensions, qui favorise un climat d'écoute, de confiance et de dialogue dans une communauté éducative. » Texte de référence des Sœurs de la Providence de Peltre.

Notre objectif est donc de donner du sens dans le devenir de chacun des élèves qui nous est confié : accueil individualisé, accompagnement scolaire, éducatif et dans son projet personnel et de permettre à chacun de s'épanouir.

CHARTRE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun
- Désir d'écoute et de dialogue
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle la famille et l'élève peuvent être régulièrement en lien.
- Organisation de la représentation des parents, conseil de discipline
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évolution de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif
- Le projet d'établissement
- Le règlement intérieur

Ces documents sont généralement distribués lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs-équipe éducative, parents, élèves- de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le Chef d'établissement :

Les parents :

L'élève :